

Neuchâtel, le 4 avril 2023

Réaménagement des alentours de la gare de Neuchâtel : mode d'emploi de la phase-test

Un nouveau schéma de circulation et de stationnement va voir le jour à la gare de Neuchâtel. Afin d'améliorer la sécurité et la qualité des espaces publics, la Ville va mettre en zone de rencontre le sud de la gare de Neuchâtel (20km/h), donnant la priorité aux piéton-ne-s. Les automobilistes devront stationner en ouvrage ou emprunter un couloir de dépose-minute « Kiss & Rail ». Les travaux commenceront le 11 avril et dureront environ un mois. Le tout sera testé pendant une année.

Les nouveaux aménagements du plateau de la gare ont pour objectif d'améliorer la sécurité de l'ensemble des usagère et usagers et de rendre les espaces publics plus attractifs. Première mesure : le passage en zone de rencontre (20 km/h) sur l'ensemble du secteur, entre le haut de l'avenue de la gare, l'espace de l'Europe et la rue du Crêt-Taconnet.

Nouveauté également en matière de circulation, on ne circulera plus à double sens comme actuellement sur le parvis de la gare. Les automobilistes montant depuis l'avenue de la Gare devront stationner en ouvrage dans le parking P+R des CFF, gratuit les 20 premières minutes ou contourner le « galet » du parking pour stationner à l'ouest du secteur.

Côté est, les voitures empruntant le Crêt-Taconnet à la montée pourront stationner dans l'un des parkings à proximité de l'OFS, traverser le plateau à vitesse réduite en accordant la priorité aux piéton-ne-s, avec la possibilité de déposer des passagers dans le couloir « Kiss & Rail », une voie de circulation avec arrêt possible devant le parvis de la gare.

Des espaces publics plus accueillants

Les deux-roues motorisés pourront, comme aujourd'hui, accéder par l'ouest jusqu'en haut du Crêt-Taconnet. Les vélos, eux, auront le loisir de rouler sur l'entier du plateau de la gare dans les deux sens, y compris descendre le Crêt-Taconnet, en faisant preuve de toute la prudence requise vis-à-vis des piéton-ne-s et du trafic ascendant. Et pour qui fréquentera la gare à pied, des espaces publics plus sécurisés, calmes et agréables

verront le jour, avec notamment un mobilier urbain qui prendra place près du giratoire actuel.

Les places pour les livraisons, pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que quelques places payantes en surface, le long des voies à l'avenue de la gare, resteront de mise. Les places pour les taxis reviendront à leur ancien emplacement, devant l'entrée ouest de la gare. Enfin, les clients de La Poste disposeront de cinq places privées, tandis que l'espace livraison/dépose-minute pour l'hôtel restera au même endroit.

Patience et tolérance de mise

Ces changements vont d'abord bouleverser quelque peu les habitudes et nécessiteront un temps d'adaptation pour l'ensemble des personnes qui fréquentent la gare et le quartier. Les services de la Ville, en partenariat avec les CFF, les commerces et les institutions présentes dans le quartier, s'efforceront d'orienter au mieux leurs client-e-s et toutes les personnes qui utilisent les services disponibles dans le secteur.

Il s'agira en particulier de bien repérer le couloir « Kiss & Rail » pour les personnes en partance ou qui attendent qu'on vienne les chercher : les voitures peuvent s'arrêter brièvement puis repartir sans stationner.

Pour les automobilistes qui doivent quitter leur véhicule quelques minutes pour attendre une personne qui arrive avec son train, ou qui doivent se rendre dans un commerce, les deux parkings en ouvrage présents sur le site sont la bonne solution : ces derniers disposent généralement d'une très bonne capacité d'accueil (notamment le P+R 2 situé derrière l'OFS, pour toutes celles et ceux qui arrivent par le Crêt-Taconnet) et offrent 20 minutes gratuites.

Rue fermée un jour pendant les travaux

Les travaux de génie civil, de marquage et de signalisation débuteront dès le 11 avril 2023. Le schéma de circulation sera effectif à la fin des travaux, soit vers fin-avril début-mai, en fonction de la météo.

La rue du Crêt-Taconnet sera fermée durant une journée pendant les vacances de Pâques. Les accès à pied et en voiture pour les habitant-e-s de la rue seront assurés en permanence. La date exacte sera annoncée environ trois jours à l'avance par des affiches apposées sur place et une déviation sera indiquée.

Les propriétaires d'immeubles aux abords de la gare ont été consulté-e-s en amont du projet et les riverain-e-s ont reçu un courrier d'information détaillé. Les aménagements seront testés pendant une année. Ils feront l'objet d'un suivi régulier et pourront être adaptés si nécessaire.

Ville de Neuchâtel



Renseignements complémentaires :

François Derouaux, chef de l'Office de la mobilité, 032 717 77 67

Le réaménagement de la circulation et du stationnement à la gare de Neuchâtel

